REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

au décret 70/8 du 14/1/70 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais....

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU l'Ordonnance nº 40/69 du 31 Décembre 1969, promulgant la Constitution de la République Populaire du Congo;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie;

## ECRETE:

ARTICLE ler: L'article ler du décret 70/8 du 14/1/70 portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais est complété comme suit:

## AU GRADE DE CHEVALIER :

Monsieur N'GUIMBI Théophile, Secrétaire à la Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVILLE

## Ajouter:

Monsieur DITADY Pierre-Raoul, Juge à la Cour Révolutionnaire de Justice à Brazzaville

Monsieur ELION Paul, Gendarme à la Commission d'Instruction de la Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVILLE

Monsieur NZOUBA Jacques, Gendarme à la Commission d'Instruction de la Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVILLE

Monsieur OKEMBA Anatole, Gendarme à la Commission d'Instruction de la Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVILLE

Monsieur MAKITA Benoît, Gendarme à la Commission d'Instruction de La Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVIILE

Monsieur BAGAMBOULA, Gendarme à la Commission d'Instruction de la Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVILLE

Monsieur MAYAYA François, Chauffeur à la Commission d'Instruction de la Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVIILE

.....

Monsieur MISSIE Nestor, Chauffeur à la Commission d'Instruction de la Cour Révolutionnaire de Justice à BRAZZAVILLE

ARTICLE 2: Le présent Additif sera inséré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 21 AVRIL 1970

CHEF DE BATAILION Marien N'GOUABI